



DEVIENS ANIMATEUR·TRICE !

La prochaine session de Formation BAFA (Formation d'Animateur) **du vendredi 27 août au vendredi 3 septembre 2021**

Une seconde session se déroulera pendant les vacances de la Toussaint (les dates exactes vous seront communiquées ultérieurement).

La formation BAFA prépare le futur animateur à exercer 6 fonctions précises :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou à certains comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la ville dans le respect du cadre réglementaire des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).

- Encadrer la vie quotidienne et les activités.

- Animer la vie quotidienne et les activités.

- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Elle se déroule en 3 étapes :

- La session de formation générale (de 8 jours minimum consécutifs) initie à la fonction d'animateur et permet d'acquérir des techniques de base d'animation. Ce stage peut se faire en internat ou en externat.

- Le stage pratique (de 14 jours minimum non consécutifs) permet des partages d'expérience et surtout des mises en situation sur le terrain, afin de mettre en pratique les compétences acquises durant la formation théorique.

- La session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) permet d'approfondir et de compléter ses aptitudes à exercer les fonctions d'animateur dans un domaine précis. Certaines sessions d'approfondissements permettent de passer des Brevets en plus tel que le SB (Surveillant de Baignade).

La totalité du BAFA doit s'effectuer en 30 mois maximum.

·
Infos pratiques :

La formation est proposée au tarif de 260€ pour la partie théorique (habituellement 500€).
Des aides du Département, de la CAF et du CCAS (en fonction du revenu des familles) sont possibles.

Formation organisée dans le respect des mesures barrières.

Il sera demandé aux stagiaires d'apporter leur pique-nique froid pour le repas du midi (la cuisine centrale étant fermée).

▣ **Les jeunes âgés de 17 à 25 ans peuvent dès à présent s'inscrire auprès de Fanny EUZENAT, responsable du service jeunesse :**

Tél. 01 60 35 04 81 | contact.jeunesse@mairie-de-collegien.fr